

Année Universitaire 2022 - 2023 PASS / LAS / PASSERELLES

**A L'ATTENTION des ETUDIANTS ADMIS à poursuivre leurs études en
Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales ou Odontologiques
(Rentrée Universitaire 2023/2024)**

STAGE d'INITIATION aux SOINS INFIRMIERS

Conformément aux directives ministérielles, chaque étudiant déclaré admis en 2^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences médicales ou odontologiques doit effectuer, avant le début de la 2^{ème} année d'études, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Les étudiants seront répartis en 3 groupes, et les stages se dérouleront respectivement :

1^{er} groupe : Médecine/Odontologie

du lundi 19 Juin au jeudi 13 juillet 2023 inclus.

Etudiants concernés :

- PASS admis 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis)
- Etudiants admis en 2021/2022 n'ayant pas réalisé le stage d'initiation aux soins infirmiers.

2^{ème} groupe : Médecine /Odontologie

Médecine : répartition selon ordre alphabétique ; **Odontologie** : tous les étudiants

du lundi 17 juillet au vendredi 11 août 2023 inclus.

Etudiants concernés :

- PASS admis 2^{ème} groupe d'épreuves (Oraux)
- LAS admis 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis) ou admis 2^{ème} groupe d'épreuve (Oraux)
- Admis passerelles.

3^{ème} groupe : Médecine

Répartition selon ordre alphabétique

du mercredi 16 août au vendredi 8 septembre 2023 inclus.

Etudiants concernés :

- PASS admis 2^{ème} groupe d'épreuves (Oraux)
- LAS admis 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis) ou admis 2^{ème} groupe d'épreuve (Oraux).
- Admis passerelles

Nota : Pour le 2^{ème} et 3^{ème} groupes, tous les étudiants d'Odontologie sont affectés dans le 2^{ème} groupe, les étudiants de médecine et sont répartis alphabétiquement dans les 2 périodes en fonction des quotas disponibles dans chaque période

En raison de l'éloignement de leur domicile, les **étudiants domiciliés dans les DOM-TOM, en Corse** ainsi que les **étudiants de nationalité étrangère** seront automatiquement affectés dans le **3^{ème} groupe**.

Ils sont priés de se faire connaître à la scolarité.

AUCUNE PERMUTATION ENTRE LES GROUPES N'EST AUTORISÉE

Les affectations par service et lieux de stages se font aléatoirement.

AUCUN CHANGEMENT DE SERVICE NE SERA ACCORDÉ

Les horaires des étudiants seront identiques à ceux du personnel infirmier : 6 h - 14 h et 12 h - 20 h du lundi au vendredi avec alternance matin et après-midi chaque semaine. Blouse blanche obligatoire.

La validation de ce stage infirmier est indispensable pour la poursuite des études médicales. Cette validation est établie sur avis du chef de service et du cadre infirmier responsable de l'étudiant.

Les étudiants seront affectés par la Faculté et par groupe dans chaque équipe de soins.

TRES IMPORTANT

1) Chaque étudiant doit avoir fourni au Service de la médecine Préventive un certificat de vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B. Les étudiants qui ne seraient pas en mesure de justifier la mise à jour de leur état vaccinal, conformément au Code de la Santé Publique, devront impérativement faire procéder à ces vaccinations, par le médecin de leur choix, avant le début du stage obligatoire **(tout particulièrement pour l'hépatite B)**.

2) Conformément à la loi 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire précise que **doivent être vaccinés contre la COVID-19** (sauf contre-indication médicale reconnue) **tous et toutes les étudiant.e.s d'établissements préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé.**

Cette obligation s'applique aux stages mais également à la formation théorique.